

la ville le nécessaire, l'indispensable et l'utile qu'on créerait une "Semaine des marchands". Ils l'ont à la campagne à aussi bon compte.

Ce qu'on veut d'eux c'est qu'ils dépensent, c'est-tout dire.

A eux d'être plus prudents plus sages que ceux qui leur présentent la tentation.

ENCORE LA GREVE

Le temps ne semble guère propice pour déclarer une grève: l'hiver approche, tout est cher et la plupart des ouvriers du C. P. R. qui viennent de quitter l'ouvrage cette semaine, ont peu travaillé et par conséquent, peu amassé durant les quelques derniers mois. Beaucoup trouveront la misère noire au bout de la grève.

On connaît l'origine des difficultés entre les ouvriers du C. P. R. et la Compagnie; tous les journaux quotidiens l'ont indiquée.

Pour arriver à un règlement de ces difficultés, les ouvriers ont eux-mêmes demandé l'arbitrage qui leur a été accordé. Les arbitres ont été nommés en vertu de la loi Lemieux et ont rendu une décision qui devait être finale et obligatoire pour les deux parties en cause.

La Compagnie du Pacifique Canadien a accepté à contre-cœur la décision des arbitres qui, selon la Compagnie, ne lui tenait pas absolument juste; elle s'est courbée devant la loi.

Les ouvriers qui avaient eux-mêmes fait la demande d'arbitrage ont refusé de se soumettre à la décision de la majorité des arbitres. L'arbitre représentant les ouvriers n'étant pas d'accord avec ses deux collègues.

La décision de la majorité des arbitres est, nous le répétons, obligatoire pour les deux parties. La Compagnie du Pacifique Canadien se plie à ses exigences tandis que les ouvriers refusent de se soumettre et se mettent en grève afin de forcer la Compagnie à accepter leurs conditions de travail. Les mitreurs de Springfield n'ont pas agi autrement l'an dernier; ils ont fait école.

La question, dans cette dernière grève, comme dans beaucoup d'autres, est de savoir si l'employeur reste maître de diriger le travail, comme il l'entend, ou s'il doit se soumettre à toutes les exigences des unions ouvrières.

La Compagnie du Pacifique Canadien est puissante; mais, de leur côté, les artisans en grève appartiennent tous, ou presque tous, à des unions florissantes et avec l'aide de ces unions, ils pourront pendant un certain temps se contenter des maigres secours qu'ils en tireront, de sorte qu'il est très difficile de prévoir quelle sera la durée de la grève, de même qu'il est impossible de savoir qui devra céder.

Les ouvriers ont bien choisi leur mo-

ment pour embarrasser la compagnie du Pacifique puisque ses ateliers étant fermés par suite de la grève, il lui sera difficile de maintenir en bon état de service la grande quantité de locomotives et de wagons qu'il lui faut maintenir en mouvement pour l'expédition du grain de l'Ouest vers l'Ontario.

Mais, d'autre part, le C. P. R. n'a pas été sans prévoir la possibilité de la grève actuelle et il a dû prendre toutes les mesures pour que son trafic souffre le moins possible de la défection de ses ouvriers au moment où leur travail est, en quelque sorte, le plus nécessaire.

Il est évident qu'au besoin il fera venir des ouvriers des Etats-Unis, du Grand-Bretagne même, car il ne peut laisser, à cette saison, ses ateliers complètement fermés. Il lui faut assurer le mouvement des grosses récoltes de l'Ontario et il l'assurera, personne n'en saurait douter.

Le résultat semble donc devoir être celui-ci: des ouvriers viendront du dehors prendre la place de ceux qui sont en grève aujourd'hui et nous aurons cet hiver une pléiade d'ouvriers sans emploi et peut-être sans pain et sans feu, qui regretteront d'avoir suivi ceux qui les mènent.

C'est généralement ce qui se produit après les grèves qui affectent un service quelconque d'utilité publique.

Le C. P. R. ne doit pas et ne peut pas interrompre son trafic. Il lui faut combattre la grève, son propre intérêt, aussi bien que l'intérêt public, l'y obligent. La fermeture de ses ateliers n'est donc que temporaire, car le commerce ne saurait être paralysé.

L'INSPECTION DES VIANDES AUX ETATS-UNIS

Nous lisons dans la "Halle aux Cuirs": "Après la "Jungle" de Chicago, aurons-nous une réédition du cinglant volume de Sinclair à Philadelphie? Toujours est-il que les récentes enquêtes instituées par le gouvernement fédéral dans les tueries de Philadelphie ont découvert une situation absolument anormale.

"Après avoir inspecté les abattoirs privés qui pullulent dans la grande cité, les inspecteurs fédéraux concluent que ces établissements semblent être uniquement destinés à préparer pour la consommation humaine des animaux malades. Sur 156 bêtes de la race bovine, on trouva 15 animaux atteints de tuberculose généralisée; 43 autres furent atteints partiellement et les autres furent déclarés sains. La plupart des bêtes abattues étaient des vaches laitières devenues impropres pour l'élevage et pour l'industrie laitière. Il en fut de même des autres variétés de bétail.

"Le rapport constate que la situation est plus mauvaise que ne l'avait été l'état des abattoirs de Chicago qui provoqua

et la vaste enquête officielle et la réglementation sur l'inspection des viandes.

"Comment en pourrait-il être autrement, lorsque le soin de surveiller plus de cent abattoirs privés repose sur un modeste contingent de cinq inspecteurs municipaux? La population demande à grands cris que le contrôle soit confié aux autorités fédérales.

"Pendant que se poursuivait cette enquête et que les feuilles américaines commençaient à publier les premiers résultats de la Grande-Bretagne confia l'alimentation en viandes d'un demi-corps d'armée à une grande maison d'exportation américaine. Il y a des contrastes et des coïncidences qui suggèrent de bien mélancoliques réflexions."

Ce n'est évidemment pas sans raison que, depuis les scandales de Chicago, le consommateur canadien ait complètement délaissé les conserves américaines, comme nous le constatons souvent dans notre revue de l'épicerie.

FAITES DE VOTRE MIEUX

Il n'est pas avantageux à un vendeur de se plaindre que son patron soit moins énergique que son concurrent ou qu'il ne tienne pas une ligne de marchandises aussi bonne que celle des autres concurrents. Le vendeur doit réussir sans succuber des avantages offerts par celui qu'il supporte. Il doit faire de son mieux avec ce qui lui est fourni. Il ne peut pas faire sa propre clientèle avec les marchandises du voisin.

LES EXPORTATIONS DE POMMES CANADIENNES

D'après une communication récente de M. P. B. Ball, agent commercial du Canada à Birmingham, Angleterre, la récolte de pommes et des poires en Grande-Bretagne, sera abondante, cette année, et le fruit est si avancé qu'il y a maintenant peu de probabilités qu'il soit endommagé. Bien que la récolte de pommes du pays soit loin d'être suffisante pour fournir à la demande énorme, s'abandonnée affecte le prix du fruit importé, et M. Ball avertit les expéditeurs canadiens qu'il leur sera nécessaire d'agir avec beaucoup plus de soin qu'ils ne l'ont fait l'année dernière.

Les expéditeurs canadiens, fait observer l'agent commercial, devraient se rappeler que de nouvelles compétitions produisent chaque année sur le marché britannique et qu'en conséquence le type de qualité est aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'il ne l'était, il y a quelques années. Le Canada a beaucoup à apprendre de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande, en ce qui concerne l'emballage de pommes. Si les empaqueteurs envoient encore quelques consignations comme celles de l'année dernière, on n'entend